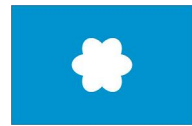




Comité Suisse-Vietnam COSUNAM
Thierry Oppikofer, Président
www.cosunam.ch



Parti pour la Réforme du Vietnam VIET TAN
Do Hoang Diem, Président
www.viettan.org

Communiqué de presse du 4 mai 2009

La 5ème session du Conseil des droits de l'homme examinera le Vietnam le 8 mai à Genève.

Trente quatre ans après l'unification du pays, plus de vingt ans après la politique dite d'ouverture « Doi moi » économique et touristique, le Vietnam va devoir s'expliquer sur ses violations des droits de l'homme. Rapport accablant des ONG sur place.

Le Vietnam sera examiné le 8 mai 2009 au cours de la 5ème session du Conseil des droits de l'homme qui se tiendra au Palais des Nations de Genève du 4 au 15 mai prochains. Les trois pays examinateurs pour le Vietnam sont le Burkina Faso, le Canada et le Japon. Le rapport des ONG dont Amnesty International, Human Rights Watch, International Federation of Human Rights, Viet Nam Committee on Human Rights, PEN International est accablant.

Il faut savoir que depuis 1998 le Vietnam, malgré ses promesses, n'a autorisé aucune organisation, ni personne, à le visiter pour enquêter sur la liberté religieuse ou les droits de l'homme. Il existe des preuves indéniables que la torture et des mauvais traitements sont infligés à des prisonniers politiques et religieux. Une ordonnance - n°44 sur les violations des règlements administratifs - permet même d'interner comme en Chine des citoyens dans des hôpitaux psychiatriques ou des camps de réhabilitation sans autre forme de procès.

L'article 120 du Code de procédure pénal permet, lui, le temps de l'instruction, de mettre en détention préventive pendant quatre mois, renouvelables quatre fois, les suspects d'infraction à la "sécurité nationale". L'article 30 du Code pénal permet d'ajouter à une peine de prison une peine d'assignation à résidence de 1 à 5 ans, une fois la peine de prison effectuée. Cette double peine est couramment infligée aux prisonniers politiques et religieux.

Les bouddhistes, les catholiques et les protestants, sont l'objet de discrimination et de persécution en vertu de l'Ordonnance sur les croyances et organisations religieuses, en application depuis le 15 novembre 2004, et en vertu du Décret sur la religion, promulgué le 1er mars 2005.

La liberté de la presse est sévèrement limitée. De nombreux écrivains, journalistes, sont actuellement emprisonnés au Vietnam, ont été incarcérés pour avoir exprimé leurs opinions ou contestation publiquement, clandestinement ou sur Internet.

Les manifestations pacifiques sont réprimées et les manifestants considérés comme des criminels, qu'il s'agisse de paysans, qui sont expropriés de leurs terres, qu'il s'agisse d'avocats, de syndicalistes, de chefs religieux, d'activistes politiques, qui sont généralement liés au Bloc 8406 [mouvement pro-démocratique né sur Internet le 8 avril 2006] ou qu'il s'agisse de catholiques, qui réclament la restitution de terres appartenant à l'Eglise, par exemple en septembre 2008 à Thai Ha.

Le Code du travail ne reconnaît pas la liberté d'association. Seule la Confédération générale du travail, inféodée au Parti communiste du Vietnam, est autorisée à représenter les travailleurs. Les tentatives de création de syndicats libres se sont traduites par des arrestations et des condamnations à de lourdes peines de prison.

Les minorités ne sont pas davantage respectées, en particulier les Montagnards chrétiens, on ignore combien sont encore en prison parmi les 250 condamnés - pour avoir défendu leurs propriétés agricoles et leur liberté religieuse - à la suite des grandes vagues de protestation de 2001 à 2004.

Un appel, lancé par le Comité Suisse-Vietnam COSUNAM et le Parti pour la Réforme du Vietnam VIET TAN et appuyé largement par les élus politiques de Genève, a été adressé aux pays examinateurs afin qu'ils obligent le gouvernement vietnamien et son parti unique à respecter les normes des Nations-Unies sur les droits de l'homme. De nombreuses associations vietnamiennes manifesteront le 8 mai 2009 devant le palais des Nations-Unies à Genève pendant la session. Une conférence de presse aura lieu le mercredi 6 mai 2009 à 10h30 au siège du Parti Radical de Genève, 13, Bd Jaques-Dalcroze, 1205 Genève.